



CONSEIL ET INGÉNIERIE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE



Evaluation environnementale du projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex

Résumé non technique

Septembre 2019

SIÈGE SOCIAL - 367, avenue du Grand Ariétaz
73024 CHAMBÉRY CEDEX
INDDIGO SAS au capital de 1 500 000 €
RCS CHAMBÉRY - APE 7112B
SIRET 402 250 427 00026

Inddigo
367, avenue du Grand Ariétaz
CS 52401
73024 CHAMBÉRY CEDEX

Tél. : 04 79 69 89 69
Fax : 04 79 69 06 00
E-mail : inddigo@inddigo.com

www.inddigo.com



REDACTEUR :

INDDIGO

SOMMAIRE

•	LEXIQUE	5
1.	Qu'est-ce que l'évaluation environnementale ?.....	6
2.	Articulation du Plan avec les autres documents de planification et de programmation	7
3.	Etat initial du territoire.....	8
4.	Les effets des thèmes liés au PCAET sur son environnement	11
4.1	Les émissions de gaz à effet de serre	11
4.2	Les ressources énergétiques	12
4.3	Synthèse des impacts.....	12
5.	Perspectives d'évolution de l'état de l'environnement	14
6.	Etude des scénarii	15
6.1	Description des scénarii envisagés.....	15
6.2	Impacts environnementaux des scénarii.....	15
7.	Justification des choix	16
8.	Les effets notables probables de la mise en œuvre du PCAET sur l'environnement..	17
8.1	Les actions retenues	17
8.2	Synthèse des enjeux	18
9.	Evaluation des incidences Natura 2000	20
9.1	Carte et caractéristiques synthétiques des zones Natura 2000	20
9.2	Analyse des incidences Natura 2000 des sites existants.....	21
9.3	Conclusion	21
10.	Les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation	22
11.	Suivi environnemental	23
12.	La méthodologie utilisée	26

• LEXIQUE

CITEPA : Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DCE : Directive Cadre sur l'Eau
IFEN : Institut Français de l'Environnement, remplacé à présent par le SOeS (Service de l'Observation et des Statistiques)
ONF : Office National des Forêts
PPR : Plan de Prévention des Risques
PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère
PROA : Plan Régional pour la Qualité de l'Air
PRSE : Plan Régional Santé Environnement
PER : Profil Environnemental Régional
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité du Territoire
SRADT : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire
SRCAE : Schéma Régional Climat Air Energie
SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique
SIC : Site d'Importance Communautaire
SAU : Surface Agricole Utile
tep : tonne équivalent pétrole
téq CO₂ : tonne équivalent CO₂
ZICO : Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
ZPS : Zone de Protection Spéciale

1. QU'EST-CE QUE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ?

L'évaluation environnementale s'inscrit dans le cadre de la réalisation du Plan Climat Air Énergie Territorial de Pays de Gex Agglo (appelé par la suite PCAET), conformément à la directive européenne du 27 juin 2001 et à sa transcription en droit français (notamment l'ordonnance du 3 août 2016). **Elle identifie, décrit et évalue les effets que peut avoir le PCAET sur l'environnement du département.**

Le résumé non technique du rapport d'évaluation environnemental constitue la synthèse de l'évaluation environnementale. Il aborde différents aspects :

- l'articulation du PCAET avec les autres documents de planification,
- l'état initial du territoire : c'est un bilan du territoire concerné par le PCAET suivant 5 dimensions de l'environnement :
 - la pollution et la qualité des milieux,
 - les ressources naturelles,
 - les risques sanitaires et technologiques,
 - les nuisances,
 - les milieux naturels, sites et paysages,
- les effets des thématiques du PCAET sur l'environnement, en tenant compte des sensibilités du territoire dégagées dans la première partie,
- les perspectives d'évolution de l'état de l'environnement, si le PCAET n'était pas mis en œuvre,
- la description des scénarii étudiés
- l'exposé des motifs des choix effectués,
- les effets notables probables de la mise en œuvre du PCAET sur l'environnement, ainsi que l'évaluation des incidences Natura 2000,
- une présentation des mesures d'évitement, de réduction et de compensation,
- la mise en place d'un suivi environnemental,
- la méthodologie utilisée.

2. ARTICULATION DU PLAN AVEC LES AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET DE PROGRAMMATION

Le tableau suivant présente succinctement les différents documents avec lesquels le PCAET doit être compatibles ou qu'il doit prendre en compte. Le signe « / » signifie que plusieurs documents existent sur le territoire, les différentes dates d'approbation n'ont pas été indiquées.

Document de planification	Date d'approbation/ parution	A fait l'objet d'une évaluation environnementale	Articulation avec le PCAET
Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA)	mai-17	non	prise en compte
Schéma Régional climat air énergie	avr-14	oui	compatible
Straégie nationale bas carbone (SNBC)	mai-17	non	prise en compte
Plan Climat Régional	2013	non	cohérence
Schéma Directeur d'aménagement et de gestion de l'eau	2015	oui	cohérence
Contrats de milieu	/	non	cohérence
Plan Régional Santé Environnement	avr-18	non	cohérence
Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires	en cours	oui	compatible
Schéma Régional de Cohérence Ecologique	juil-14	oui	cohérence
Schémas de Cohérence Territoriale	2009	oui	prise en compte
Plans Locaux d'Urbanisme	/	oui	prise en compte
Agendas 21	/	non	cohérence
Plan régional de prévention et de gestion des déchets	en cours	oui	cohérence

Tableau 1 : Articulation du PCAET avec les autres documents de planification

3. ETAT INITIAL DU TERRITOIRE

L'analyse environnementale du territoire est basée sur un ensemble de données provenant de différents organismes : la CA du Pays de Gex, la Préfecture, l'ADEME, le SOeS, la DREAL, la DDT, le CITEPA, AGRESTE, OREGES et Atmo Auvergne Rhône-Alpes.

La synthèse de cette analyse peut être présentée en termes de richesses et/ou de faiblesses du territoire, ce qui permet de définir la sensibilité du territoire dans des domaines environnementaux spécifiques.

Le tableau ci-après présente une synthèse, par dimension de l'environnement et sous-domaine :

- les forces et faiblesses du territoire,
- la localisation territoriale des enjeux,
- les objectifs de référence,
- la sensibilité du territoire. Cette dernière s'apprécie par rapport à des référentiels nationaux (comment se positionnent le département vis-à-vis de moyennes nationales) et/ou par rapport à l'importance des forces et faiblesses et/ou le nombre d'objectifs de référence.

Dimensions de l'environnement	Sous-domaine	Etat de l'environnement		Localisation des enjeux	Politique d'amélioration	Proposition de sensibilité
		Les richesses	Les faiblesses			
Pollutions et qualité des milieux	Eau	Bon état chimique des cours d'eaux Bon état écologique de la majorité des cours d'eaux Bonne qualité de l'eau souterraine	Mauvais état écologique de 2 cours d'eaux (et état moyen sur un 3ème)	local	SDAGE SAGE Contrats de rivière PNR	modérée
	Sol et sous-sols		2 sites pollués	Global/local		modérée
Ressources naturelles	Matières premières	Diversité géologique	Pression sur les ressources naturelles : 1 carrière	local	Cadre régional des carrières, Schéma départemental des carrières	faible
	Ressources locales : eau, sol et l'espace	Importante couverture forestière Eau potable globalement de bonne qualité	Pression forte sur la ressource en eau : achat d'eau potable à la Suisse et baisse importante du niveau de la nappe phréatique	local	Périmètres de protection SDAGE	forte
Milieux naturels, sites et paysages	Biodiversité et milieux naturels	3 sites Natura 2000, 3 arrêtés de protection de biotope, 35 ZNIEFF, 1 réserve naturelle nationale PNR Haut Jura	Milieux fragiles	Local	SRCE PNR	forte
	Paysages	Paysages pour certains encore préservés et possédant un fort caractère	Paysages fortement marqués par l'urbanisation.	Global		forte
	Patrimoine culturel	6 sites classés, 2 sites inscrits, 14 monuments historiques		local		faible
Risques	Risques naturels et technologiques	Plusieurs PPR instruits	Toutes les communes concernées par un risque n'ont pas encore de PPR. Territoire exposé aux risques d'inondations, de séismes, de mouvements de terrains, d'avalanche, de transport de matière dangereuses, et industriel.	Global/local	PPR, Plans de secours	forte
	Risques sanitaires	Faible présence d'ambrosie	Risques de problèmes respiratoires, risques liés à l'usage des pesticides Pollution de l'air chronique	Global/local	PRSE 3	modérée

Dimensions de l'environnement	Sous-domaine	Etat de l'environnement		Localisation des enjeux	Politique d'amélioration	Proposition de sensibilité
		Les richesses	Les faiblesses			
Nuisances	Bruit	Cartographie des voies bruyantes, PPBE	Nuisances liées aux installations et aux grands axes de transport	Local	PPBE	modérée
	Trafic	Cartographie des voies bruyantes, PPBE	Nuisances près des grands axes de transport	Local	PLU, PDU,	modérée
	Visuelles / olfactives		Nuisances liées aux zones industrielles, aux élevages et aux épandages agricoles	Local		faible

Tableau 2 : Récapitulatif des forces et faiblesses du territoire

On constate que le territoire présente une forte sensibilité au niveau de :

- Des ressources locales,
- De la biodiversité,
- Des paysages,
- Des risques naturels et technologiques.

4. LES EFFETS DES THEMES LIES AU PCAET SUR SON ENVIRONNEMENT

4.1 LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

Les gaz à effet de serre (GES) absorbent le rayonnement infrarouge émis par la surface terrestre. Leur accumulation dans l'atmosphère contribue à l'effet de serre et à l'augmentation des températures. Cela induit un changement climatique, qui impacte fortement et diversement l'environnement.

Le « diagnostic air, énergie, climat » étudie en détail la vulnérabilité du territoire au changement climatique. On retiendra, en synthèse, les enjeux prioritaires suivants :

- **Sensibilité forte de la population** à l'augmentation du nombre de jours de chaleur et de sécheresse : exposition renforcée à l'ozone, stress hydrique, développement de problèmes sanitaires (nouveaux agents pathogènes, allergies...)
- **Sensibilité forte des milieux herbacés**, et par conséquence de **l'activité agricole**, à l'augmentation de la température et de la fréquence et durée des périodes de forte chaleur :
 - Modification de la dynamique de croissance, impliquant un décalage de saisonnalité et donc de disponibilité de la ressource
 - Modification probable de la qualité de l'herbe, induisant une modification probable de la qualité du lait et des produits laitiers en général
- Enfin, une **vulnérabilité accrue des peuplements forestiers**, due à la progression des ravageurs, et à l'augmentation probable du nombre et de la gravité de phénomènes extrêmes (tempêtes notamment).

D'autres enjeux importants sont également à prendre en compte dans la recherche d'adaptation, en particulier :

- Un renforcement de la **pression sur la ressource en eau**, utilisée pour l'eau potable, l'agriculture, la pisciculture, l'hydraulique.
- **L'eutrophisation des eaux** (diminution de l'oxygène dans l'eau), entraînant une altération de la qualité, dans un contexte où l'eau subit déjà, en plaine, une pollution aux nitrates
- **Biodiversité** : modification de l'habitat, évolution de la biodiversité au niveau végétal et donc animal
- De façon générale, une augmentation du nombre et de la gravité de **phénomènes extrêmes** :
 - Inondations : dégâts renforcés par l'artificialisation des sols, impactant directement la population et les activités économiques
 - Tempêtes : risques pour la population et la sylviculture

4.2 LES RESSOURCES ENERGETIQUES

La consommation de ressources fossiles pour la production d'énergie ou les moteurs à combustion émet des Gaz à Effet de Serre (GES), qui ont un fort impact sur l'environnement (cf. le § consacré aux GES), ainsi que des polluants atmosphériques et des particules, qui ont un impact direct sur la qualité de l'air et la santé des populations et un impact indirect sur la qualité de l'eau et des sols (acidification, ...).

La production d'énergie renouvelable permet d'éviter ces impacts précédents, mais peut présenter également des impacts négatifs sur l'environnement :

- La production hydraulique peut présenter un impact sur les eaux superficielles (débit, étiage, ...) et sur la biodiversité associée, en particulier dans le cas de micro-hydraulique. En effet, la création de seuils et barrage a un impact fort sur la dynamique de la population aquatique et sur l'étiage. Ces nuisances ne se rencontrent pas dans le cas d'hydraulique au fil de l'eau,
- La production photovoltaïque au sol peut avoir un impact sur la biodiversité et sur les usages du sol,
- L'éolien peut avoir un impact sur le bruit, les paysages et la biodiversité,
- Le bois énergie peut avoir un impact sur les paysages et la biodiversité.

4.3 SYNTHÈSE DES IMPACTS

Le croisement de la sensibilité du territoire et des impacts des thèmes liés au PCAET permet de dégager les enjeux majeurs qui feront l'objet d'un suivi ou d'une attention particulière. Ce croisement est le suivant :

Croisement sensibilité / impact		Sensibilité		
		Faible	Modéré	Forte
Impact	Faible	Faible	Faible à modéré	Modéré
	Modéré	Faible à modéré	Modéré	Modéré à fort
	Fort	Modéré	Modéré à fort	Fort

Dimensions de l'environnement	Sous-domaine	Proposition de sensibilité	Impacts GES (produits entre autre par la consommation d'énergie fossile) / changement climatique	Enjeux
Pollutions et qualité des milieux	Eau	modérée	fort	modéré à fort
	Air	modérée	fort	modéré à fort
	Sol et sous-sols	faible	faible	faible
Ressources naturelles	Matières premières	modérée	faible	faible à modéré
	Ressources locales : eau, sol et l'espace	forte	fort	fort
Milieux naturels, sites et paysages	Biodiversité et milieux naturels	forte	fort	fort
	Paysages	forte	faible	modéré
	Patrimoine culturel	faible	faible	faible
Risques	Risques naturels et technologiques	forte	fort	fort
	Risques sanitaires	modérée	fort	modéré à fort
Nuisances	Bruit	modérée	faible	faible à modéré
	Trafic	modérée	faible	faible à modéré
	Visuelles / olfactives	faible	faible	faible

Tableau 3 : caractérisation des enjeux

Les enjeux significatifs (enjeux modérés à forts et enjeux forts) sont donc :

- La pollution et la qualité de l'air,
- La pollution et la qualité de l'eau,
- Les ressources locales,
- La biodiversité et les milieux naturels,
- Les risques naturels et technologiques,
- Les risques sanitaires.

Il faut également garder à l'esprit que certains types de production d'énergie renouvelable peuvent avoir un impact notable sur :

- Les paysages,
- Le bruit,
- Les sols.

Ces différents enjeux feront l'objet d'une attention particulière par la suite.

5. PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DE L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT

L'évaluation environnementale introduit la notion d'alternative « zéro » ou « scénario laisser faire », qui consiste à mesurer l'évolution probable des indicateurs environnementaux si le PCAET n'était pas mis en œuvre.

Les éléments retenus pour l'élaboration du scénario tendanciel sont :

- Une augmentation moyenne par an de la consommation énergétique de 1,54%, au regard de la tendance observée par l'OREGES, à climat constant, entre 2010 et 2015 (dernières données disponibles au moment du diagnostic). Cette augmentation intègre l'augmentation de la population, et est ajustée selon chaque secteur.
- Une augmentation moyenne annuelle des émissions de Gaz à Effet de Serre de 0,57% observée entre 2010 et 2015. Pour chaque secteur, le tendanciel observé entre 2010 et 2015 a été appliqué. Seule une baisse annuelle de 1,08% est observée pour le secteur de l'agriculture.
- Les facteurs suivants, ajustés par rapport aux observations faites sur la période 2005-2015 par ATMO, ont été appliqués :
 - Baisse annuelle de 2% pour les Nox, les PM2,5 et les PM10, ainsi que les COVNM.
 - Baisse annuelle de 0,21% pour le NH3 : les émissions sont quasiment stables sur le secteur de l'agriculture.
 - Baisse annuelle de 5% pour les émissions de SO₂.

A l'horizon 2050 :

- **La consommation énergétique, hors CERN, est estimée à environ 2 600 GWh en tenant compte de l'évolution de la population, soit une hausse de 61% par rapport à 2015, essentiellement sur les secteurs du résidentiel, tertiaire et transports routiers.**
- **Les émissions de Gaz à Effet de Serre pourraient augmenter de 25% par rapport à 2015.**
- **En cumul d'émissions, la baisse totale des émissions de polluants considérés est estimée à -45% par rapport à 2015.**

Ainsi, il apparait clairement que la trajectoire tendancielle, n'est pas du tout compatible avec l'ambition de transition énergétique et écologique. Ce scénario tendanciel tend à démontrer la nécessité du PCAET et d'une vision stratégique et volontaire pour atteindre le « facteur 4 » en 2050.

6. ETUDE DES SCENARII

6.1 DESCRIPTION DES SCENARII ENVISAGES

Les enjeux air, énergie, climat sont illustrés à travers un scénario « Territoire », qui exploite l'ensemble des potentiels énergétiques quantifiés par le PCAET. La trajectoire énergétique de ce scénario, ainsi que ses objectifs, ont été co-produits lors d'ateliers réunissant élus et acteurs du territoire.

Ce scénario est comparé au scénario « Tendancier », basé sur l'absence de politique volontariste en matière air, énergie, climat, étudié précédemment.

6.2 IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DES SCENARII

Pour les différents thèmes concernés : consommation d'énergie, production d'énergie renouvelable, émissions de GES et émissions de polluants atmosphériques, le scénario Territoire présente un bilan plus favorable que le scénario tendancier.

Les objectifs réglementaires à 2050 du Schéma Régional Climat-Air-Énergie et les objectifs nationaux sont respectés, ainsi que les objectifs GES 2030 inscrits dans la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte.

7. JUSTIFICATION DES CHOIX

La Communauté d'agglomération du Pays de Gex s'est engagée dans la démarche proposée par le Pôle Métropolitain de mutualisation des 7 PCAET, afin de contribuer à atteindre l'objectif de devenir Territoire à Énergie Positive.

Différents temps forts et modalités de mobilisation des parties prenantes, en interne et en externe, ont permis de construire le PCAET, associé à une démarche TEPOS, de façon transversale :

- La construction du diagnostic a été réalisée sur la base de données collectées auprès de l'ORECA mais également auprès de l'EPCI, via la mobilisation des différents services, et d'acteurs locaux. Il a ensuite été présenté et validé en COPIL en juin 2018.
- La stratégie a été construite autour de 2 temps forts :
 - un atelier de concertation dédié à la stratégie s'est tenu le 10 octobre 2018. Ainsi, une vingtaine de personnes, en grande majorité des élus du Pays de Gex et responsables de services, ont débattu des enjeux énergétiques, défini des priorités stratégiques et établi un niveau d'ambition à l'horizon 2030, à travers des objectifs opérationnels.
 - Un COPIL de validation, le 20 décembre 2018
- Enfin, l'élaboration du Plan d'actions s'est déroulée de façon participative à la fois à une échelle métropolitaine, et à une échelle locale.

En effet, 5 ateliers de co-construction à l'échelle métropolitaine ont été proposés aux élus et services des collectivités, ainsi qu'aux acteurs du territoire et ont permis de débattre autour d'une centaine de propositions d'actions, autour des thématiques transversales suivantes :

- Santé et qualité de vie : adaptation au changement climatique, modes doux, biodiversité...
- Moins pour plus : aménagement du territoire pour réduire la consommation d'espace bâti, de kilomètres parcourus en voiture, de déchets...
- Produire et consommer localement : agriculture et alimentation, et une économie locale au service de la transition énergétique
- Des collectivités productrices d'énergie : production d'électricité et de chaleur renouvelable
- Communication : construction d'une feuille de route et d'une dynamique commune pour mobiliser les acteurs à l'échelle du Pôle métropolitain du Genevois français.

A l'échelle de l'EPCI, de nombreux entretiens avec les services, ainsi qu'avec la Vice -Présidente en charge du dossier, ont été conduits pendant plusieurs mois, pour construire un plan d'actions partagé, en cohérence avec la stratégie.

Ce plan d'actions a été présenté en COPIL du 12 juin 2019, COPIL rassemblant les parties prenantes internes et externes à Pays de Gex agglomération

Enfin, les échanges se sont poursuivis, en intégrant les remarques faites par les participants et notamment les services de l'Etat, pour aboutir à un projet de PCAET présenté en bureau le 11 septembre 2019, et en Conseil Communautaire le 19 septembre 2019.

8. LES EFFETS NOTABLES PROBABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET SUR L'ENVIRONNEMENT

8.1 LES ACTIONS RETENUES

Les orientations stratégiques territoriales, déclinées en objectifs opérationnels sont, à l'horizon 2030 :

Axe 1 : Un territoire à énergie positive

- **Des logements sobres en énergie**
- **Réduire les distances et l'occupation des sols**
- **Développer de nouvelles façons de se déplacer, autrement qu'en voiture individuelle**
- **Une recherche d'efficacité énergétique dans le tertiaire**
- **Produire et distribuer nos énergies, en respectant santé et environnement**

Pays de Gex agglomération a souhaité traduire dans son plan d'action les objectifs ambitieux de sa stratégie Air Énergie Climat. Ainsi l'enjeu majeur de maîtrise de la demande en énergie se traduit concrètement par des actions visant à :

- Programmer dès maintenant la révision du PLUi, H afin de le rendre plus ambitieux en matière air, énergie climat, en agissant sur le bâti, la mobilité, les énergies renouvelables, et la biodiversité.
- Accélérer la rénovation des logements, en s'engageant notamment dans le dispositif REGENERO
- Accompagner les acteurs du tertiaire, publics et privés, dans la rénovation du bâti et l'efficacité énergétique,
- Réduire l'empreinte carbone des déplacements par le développement de mobilités alternatives au « tout voiture ».
- Aménager le territoire de façon maîtrisée, notamment pour réduire les besoins en déplacement
- Structurer le développement des énergies renouvelables et de récupération en poursuivant l'identification et la mise en œuvre de projets opérationnels, intégrés à un schéma directeur des énergies, en se basant sur l'outil SIEGEX.

Axe 2 : Un territoire résilient et innovant

- **Adapter le territoire au changement climatique et respecter notre santé**
- **Des déchets en moindre quantité, et synonymes de ressources**
- **Une économie locale, par et pour les habitants**

Parmi les principaux enjeux, pour le territoire, rappelons :

- Des risques sur la disponibilité de la ressource en eau
- Impacts sur la santé (chaleur, allergies, nouvelles maladies vectorielles)
- Altération ou disparition de zones humides
- Des impacts sur les activités agricoles : baisse de rendement, décalage des saisonnalités.

C'est pourquoi les actions retenues dans ce PCAET mettent l'accent sur :

- l'accompagnement des changements de pratiques agricoles et sylvicoles pour une agriculture et une sylviculture durable, résilientes aux effets du changement climatique, et le développement d'une agriculture locale
- la mise en œuvre de mesures concrètes pour une bonne gestion de la ressource en eau, via la déclinaison du Plan de gestion de la ressource en eau, déjà définie auparavant.

Axe 3 : Des acteurs mobilisés

- **Une gouvernance adaptée pour une démarche de long terme**
- **Soutenir la mobilisation citoyenne**

Aux côtés du Pôle métropolitain et des autres territoires engagés dans la même démarche, Pays de Gex agglo poursuit son engagement dans les instances de gouvernance TEPOS-PCAET, pour la mise en œuvre concrète et le suivi des actions.

Elle s'engage également dans ce cadre à soutenir et participer à la dynamique de communication et de sensibilisation à l'attention de l'ensemble des acteurs (citoyens, entreprises...) pour la transition énergétique et écologique. Un atelier de concertation, en date du 8 mars 2019, a réuni élus et techniciens des 8 EPCI du Pôle métropolitain du genevois français pour le lancement d'une feuille de route commun « Demain à deux mains ».

Axe 4 : Une collectivité exemplaire

- **Mobilité durable**
- **Des bâtiments moins consommateurs en énergie**
- **De bonnes pratiques au quotidien**

Enfin, Pays de Gex agglo souhaite pleinement jouer son rôle de chef de file de la transition énergétique et écologique auprès des acteurs de son territoire. Figurent parmi les objectifs: la rénovation du patrimoine de la collectivité à travers un plan pluri annuel d'investissement, la mise en œuvre de Conseil en Energies partagées, la décarbonation de son parc de véhicules et des véhicules de collecte de déchets et transports collectifs, ainsi que la mise en place de bonnes pratiques internes dans le fonctionnement quotidien de la collectivité, notamment pour une mobilité et des pratiques d'achat durables.

8.2 SYNTHÈSE DES ENJEUX

Les actions du PCAET présentent des impacts positifs sur tous les domaines environnementaux.

Les impacts variables et négatifs sont récapitulés ci-après. Ce sont sur eux que porteront les mesures d'évitement, de réduction et de compensation abordées dans le chapitre suivant.

Action	SOL		EAU		ODEUR	PAYSAGE	BIODIVERSITE
	Qualité des sols	Non-urbanisation des sols	Qualité eaux de surface	Qualité eaux souterraines			
Réaliser un PDU (afin de poursuivre le déploiement des transports en commun régulier et à la demande, poursuivre la mise en oeuvre du schéma cyclable, réaliser les plateformes multimodales et les P+R)							
Réaliser un Schéma directeur des énergies tout en poursuivant la mise en oeuvre des projets opérationnels						Plus de coupes et pistes forestières	

9. EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

L'évaluation des incidences Natura 2000 liées au Plan Climat Air Énergie Territorial a été introduite par le décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000, modifiant les articles R414-19 à R414-26 du code de l'Environnement (en effet, le PCAET fait partie des documents devant faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000). Conformément à l'article R.414-22 du code de l'environnement, l'évaluation environnementale tient lieu de dossier d'évaluation des incidences Natura 2000, dans la mesure où elle répond aux exigences de l'article R414-22.

D'après la réglementation, cette évaluation consiste en :

- une présentation simplifiée du document de planification, accompagnée d'une carte permettant de localiser l'espace terrestre ou marin sur lequel il peut avoir des effets et les sites Natura 2000 susceptibles d'être concernés par ces effets,
- un exposé sommaire des raisons pour lesquelles le document de planification est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000.

Il faut souligner que cette évaluation doit être proportionnée au document de planification et rappeler que le PCAET est un document permettant une amélioration de l'état de l'environnement, en ayant globalement moins d'impacts environnementaux que s'il n'existait pas.

9.1 CARTE ET CARACTERISTIQUES SYNTHETIQUES DES ZONES NATURA 2000

Le territoire comprend 3 zones Natura 2000 sur son territoire, dont 2 sont à la fois des ZPS et des SIC.

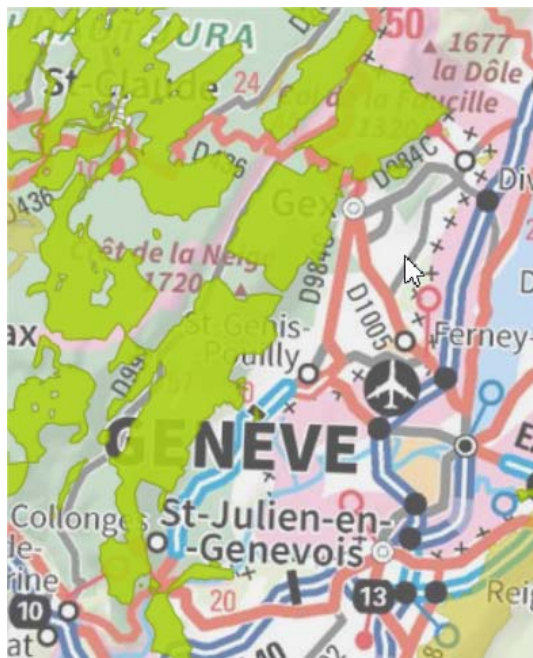


Figure 1 : Les zones Natura 2000 du territoire (source : géoportail)

9.2 ANALYSE DES INCIDENCES NATURA 2000 DES SITES EXISTANTS

les menaces en lien **potentiel** avec des actions du PCAET concernent :

- Les changements de conditions hydrauliques et donc les actions liées à l'hydroélectricité
- L'élimination du sous-bois et donc les actions liées au bois-énergie.

Le PCAET ne prévoit pas d'action en lien avec l'hydro-électricité.

En tout état de cause, il est rappelé que les documents d'objectifs (DOCOB) et les plans de gestion doivent être pris en compte lors des diagnostics communaux agricoles et forestiers.

Le PCAET prévoit la construction de méthaniseurs, de chaufferies bois performantes. La localisation précise des installations à prévoir n'est pas connue.

Ces installations seront soumises à une évaluation des incidences Natura 2000, dans le cadre de l'étude d'impact préalable à leur construction.

Il est recommandé d'implanter une installation en zone Natura 2000 en derniers recours, dans le cas où aucun autre site n'est disponible à proximité.

9.3 CONCLUSION

Dans la mesure où :

- les documents d'objectifs (DOCOB) et les plans de gestion doivent être pris en compte lors des diagnostics communaux agricoles et forestiers,
- les installations qui sont à créer devront faire l'objet d'étude préalable d'incidences sur les sites Natura 2000, le PCAET ne présente pas d'incidences particulières sur les zones Natura 2000.

10. LES MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION OU DE COMPENSATION

La caractérisation des effets notables des actions du PCAET doit conduire également à une recherche de mesures réductrices adaptées, susceptibles d'éviter, de réduire ou si possible de compenser les conséquences dommageables sur l'environnement identifiées.

Tout d'abord, il faut noter que toute installation doit être conforme aux réglementations en vigueur (réglementation ICPE, loi sur l'eau, ...).

Axe opérationnel	Domaine environnemental concerné	Mesure d'évitement, de réduction ou de compensation	Type de mesure
Développement du bois énergie	Paysage	Intégrer du mieux possible les pistes et coupes forestières	Réduction
	Biodiversité	Limiter les impacts des coupes et pistes forestières, notamment en laissant des rémanents et en fermant les pistes après les coupes	Réduction
Développement de la méthanisation	Qualité des sols	Veiller à ce que la méthanisation ne se fasse pas au détriment du retour au sol de la matière organique	Évitement
	Odeur	La conception des installations de méthanisation doit intégrer ce paramètre de gestion des odeurs dès la phase projet	Évitement
Valorisation du potentiel géothermique	Qualité des eaux	Mettre en œuvre des systèmes en boucle fermée, tels que demandés par la loi sur l'eau et de réaliser de la géothermie de nappe et non de surface	Évitement
Développement des pistes cyclables, des aires de covoiturage et des parkings	Qualité des sols	Privilégier la conversion de zones urbaines ou routières	Évitement

11. SUIVI ENVIRONNEMENTAL

Le suivi consiste à vérifier si les effets du PCAET sont conformes aux prévisions telles que le rapport environnemental les a analysées.

Pour cela, nous proposons différents indicateurs. Certains sont communs avec ceux proposés par le PCAET dans les fiches actions.

Il est à souligner que ces indicateurs diffèrent des indicateurs de comparaison utilisés lors de l'étude des scénarios. Par exemple, il n'est pas proposé d'indicateurs GES, car il n'est pas possible de « mesurer » aisément cet indicateur et donc de le suivre. Ce type d'indicateur nécessite en effet de compiler de nombreuses données afin de réaliser des calculs, procédure dispendieuse qui ne peut être réalisée annuellement par la CC dans le cadre du suivi. Les impacts environnementaux sont donc approchés de manière indirecte : le bilan environnemental sera meilleur si les actions proposées sont réalisées. Afin d'aller plus loin dans cette approche, des indicateurs permettant de suivre les mesures d'évitement et de réduction proposées dans le rapport sont indiqués en gras dans le tableau ci-après.

Ce suivi est à réaliser annuellement.

Le suivi consistera à comparer les réalisations aux prévisions, à mesurer les écarts et à apporter les correctifs nécessaires. Le suivi comportera des aspects quantitatifs et qualitatifs, avec comparaison aux objectifs fixés. Les étapes de réalisation seront bien entendu comparées au calendrier prévisionnel. Tous les écarts devront pouvoir être identifiés, expliqués et réajustés.

Axe	Action	Indicateurs
Un territoire à énergie positive (actions du Pôle métropolitain)	Mettre en œuvre le service REGENERO	Nombre de logements rénovés/an
	Etudier la création d'un fonds métropolitain de soutien à la rénovation énergétique	Nombre de logements rénovés/an avec appui du fonds
	Mettre en œuvre des actions à destination du secteur économique et industriel déclinant le Schéma d'Accueil des entreprises	Nombre d'entreprises engagées
	Mettre en œuvre les axes 3 et 4 du schéma de mobilité (autopartage, covoiturage, PDA...)	
	Etudier la création d'un fonds de renouvellement des installations de chauffage au bois	Nombre d'équipements renouvelés avec appui du fonds
	Contribuer à faire émerger, sur tout le Genevois français, un service de type "ALEC"	Nombre d'ETP de l'ALEC ou service équivalent
	Réaliser un cadastre solaire et promouvoir cette filière	Production territoriale photovoltaïque en GWh/an
Des acteurs mobilisés (action du Pôle métropolitain)	Faire émerger et structurer des filières ENR, notamment le bois énergie	Nombre de piste forestière refermée

Axes	Action	Indicateurs
Un territoire à énergie positive	Projets opérationnels d'amélioration de l'efficacité énergétique des équipements communautaires à vocation économique et culturelle	
	Définir et mettre en oeuvre un programme de sensibilisation et d'accompagnement aux changements des entreprises	
	Activer le service Conseil en Energie Partagée sur les bâtiments communaux et intercommunaux	Consommation d'énergie des bâtiments publics
	Mettre en oeuvre le projet ISOL'AIN et moderniser l'éclairage public	
	Reconquérir le foncier des ZAE par la mise en place de baux à construction	Nombre de baux à construction mis en oeuvre
	Réaliser un PDU (afin de poursuivre le déploiement des transports en commun régulier et à la demande, poursuivre la mise en oeuvre du schéma cyclable, réaliser les plateformes multimodales et les P+R)	Nb de nouvelles lignes mises en place km de pistes cyclables réalisés chaque année et par habitant Ha de P+R aménagés ou autres infrastructures d'intermodalité
	Accompagner la mise en oeuvre du Plan de Mobilité du Technoparc de St Genis Pouilly	Part modale de la voiture dans les déplacements domicile-travail des salariés
Réaliser un Schéma directeur des énergies tout en poursuivant la mise en oeuvre des projets opérationnels	Production d'ENR territorial Nombre de piste forestière refermée	
Un territoire résilient et innovant	Evaluer les impacts du changement climatique et de la pollution de l'air sur les écosystèmes	Concentration en azote et particules fines
	Mettre en oeuvre le plan de gestion de la ressource en eau (PGRE)	m3 d'eau disponible par usage/an ha de zones humides préservées
	Adapter l'exercice des compétences eau et assainissement au changement climatique	
	Elaborer et mettre en oeuvre un Schéma pour une agriculture répondant aux besoins du territoire	t de produits issus de l'agriculture durable commercialisés /an
	Développer et généraliser les menus locaux et/ou bio dans les crèches et cantines, développer les potagers dans les crèches	Part de produits bios dans les cantines
	Réaliser un recensement des insectes pollinisateurs et un observatoire de l'abeille noire au Fort l'Ecluse	Nb de colonies d'abeilles recensées
	Poursuivre la Réduction des déchets à la source en amplifiant le compostage et le recyclage	Part résiduelle des OM km parcourus pour la collecte des déchets
	Créer une ressourcerie, renforcer le réseau de déchetteries et achever le zonage de conteneurs semi-enterrés	t transitant par les ressourceries
Des acteurs mobilisés	Poursuivre l'engagement dans une gouvernance transversale à l'échelle du territoire gessien et du genevois français	Nb élus de PGA participant au COPIL PCAET
	Promouvoir, mobiliser et communiquer sur la transition énergétique et écologique	Nombre d'acteurs mobilisés Nb de citoyens mobilisés

Axe	Action	Indicateurs
Une collectivité exemplaire	Réaliser un Plan de Mobilité pour Pays de Gex agglo, mutualisé avec d'autres services publics	Part modale de la voiture individuelle des salariés
	Développer le mix énergétique pour les parcs de véhicules de la collectivité et des prestataires et délégataires	GES émis par la flotte de véhicule renouvelée
	Réaliser un audit énergétique du siège et des bâtiments communautaires et un plan pluriannuel de rénovation énergétique	Travaux réalisés
	Développer les énergies renouvelables, dont les panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communautaires	Production en MWh/an
	Renforcer les clauses environnementales et climatiques pour les marchés publics d'achats et d'investissements	Emissions de GES des investissements concernés
	Adopter un fonctionnement interne éco-responsable	Kg de déchets d'emballage /ETP.an

Tableau 4 : Les indicateurs de suivi

12. LA METHODOLOGIE UTILISEE

La méthodologie retenue pour l'élaboration de ce document s'appuie sur celle développée pour réaliser des évaluations environnementales de document de planification tels que les SCoT et les Plans de prévention et de gestion des Déchets. Pour ces derniers, la méthodologie repose sur celle proposée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables (MEDD) et l'ADEME dans le « Guide de l'évaluation environnementale des plans d'élimination des déchets » publié en 2006. Ces méthodologies ont été complétées par les indications du guide ADEME « PCAET, comprendre, construire et mettre en œuvre » et celle de la note du Ministère en charge de l'environnement et du CEREMA « Préconisations relatives à une évaluation environnementale stratégique ».

Les données relatives à l'état initial du département ont été collectées auprès de différents organismes : CA du Pays de Gex, Département, Préfecture, DDT, ADEME, Agence de l'Eau, IFEN, ARS, DREAL, ATMO Auvergne Rhône Alpes ...

L'analyse a été uniquement effectuée sur un plan environnemental, sans tenir compte des aspects techniques et économiques (faisabilité, seuil de rentabilité, ...).

La démarche d'évaluation environnementale a été réalisée conjointement à la réalisation du PCAET, dans une démarche itérative. Les enjeux environnementaux ont nourri la réflexion stratégique et les échanges avec les différents acteurs.